

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 12-30-1901 instituant une Commission pour la réception de médicaments.

n° 12-30-1901

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 février 1901

Numéro JO
n° 30 du 01/03/1901

Date du numéro
1 mars 1901

VISAS

Lo Gouverneur de la Côte Française des Somalis et dépendances, Vu les décrets des 28 Août 1898 et 7 Mars 1899,

TEXTE INTÉGRAL

Une Commission composée de : MM. Bouffard, médecin de 1re classe des colonies, président ; Bouclier, commis des Travaux publics ; Tardif, agent temporaire, se réunira sur la convocation de son président, à l'effet de procéder à la réception de 12 caisses de médicaments arrivés de France par le paquebot Ernest Simons. Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Signé : A. BONHOURE.